

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2012007

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET - Soumia ZAHIR

OBJET : Convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers.

EXPOSE :**Contexte**

En France une femme meurt tous les deux jours sous les coups de son conjoint, ex-conjoint, concubin ou ex-concubin...

Au total, 675 000 femmes ont été victimes de violences soit de leur compagnon soit d'un autre membre de la famille. A ce chiffre s'ajoute chaque année 70 000 mariages forcés, 65 000 viols et 30 000 femmes ou fillettes sexuellement mutilées ou menacées de l'être, sans compter les violences exercées sur le lieu de travail (harcèlement moral, sexuel...).

A Aubervilliers, les actes de délinquances violents restent nombreux, en particulier envers les femmes, même si ils sont en diminution ces dernières années.

Victimes Femmes	2010	2011	5 mois 2012
VIOLENCES VOLONTAIRES	366	319	111
VOLS VIOLENCES	612	545	223

Victimes Hommes	2010	2011	5 mois 2012
VIOLENCES VOLONTAIRES	269	234	88
VOLS VIOLENCES	373	350	153

A Aubervilliers, le commissariat fait remonter qu'au sein des violences physiques générales à l'encontre des femmes, environ 20% sont constituées de violences conjugales.

2010 :

-198 affaires traitées (sur la base d'une plainte, d'une interpellation en flagrance ou d'une main courante)

- 42 hommes déférés (blessures importantes ou récidive)

- 4 écroués.

2011 :

- 196 affaires traitées

- 29 hommes déférés.

- 5 écroués.

Les affaires de violences sexuelles, autres que le viol, à l'encontre des femmes sont en augmentation.

Les vols violents à l'encontre des femmes sont par opposition en diminution, ce qui correspond à une tendance générale sur Aubervilliers.

La lutte contre les violences faites aux femmes est une des priorités municipales, elle fait l'objet d'un groupe de travail, présidé par Madame Soumia ZAHIR, où les professionnels de divers secteurs se retrouvent afin d'échanger sur les différentes problématiques.

Sur les 66 femmes, admises au dispositif départemental qui permet aux femmes en très grand danger de posséder un téléphone portable d'alerte, 12 étaient ou sont d'Aubervilliers en mars 2012, soit environ 20% des téléphones.

Deux explications peuvent être avancées :

- la ville est particulièrement impactée, voire plus que les villes limitrophes, par la problématique des violences conjugales
- l'important réseau développé par les professionnels du groupe de travail permet une très bonne coordination et orientation de ces femmes

En outre, on estime que 30% des victimes sont victimes d'un PTSD (syndrome de stress post-traumatique), qui provoque un certain nombre de difficultés comme des troubles du sommeil, des symptômes de reviviscences (pensées récurrentes sur les violences), des troubles de la concentration...

Tous ces symptômes doivent impérativement être pris en charge faute de quoi la victime restera à l'état de victime et ne pourra pas reprendre le cours normal de sa vie.

Besoin d'un développement d'une nouvelle unité de victimologie au sein du Centre Municipal de santé

Le besoin de prise en charge des victimes de violences et en particulier des femmes victimes de violences conjugales est donc très important à Aubervilliers.

La souffrance psychologique est pour les victimes de violences et en particulier les femmes victimes de violences une réalité quotidienne. En effet, les violences conjugales poussent l'homme violent dans une manipulation, une domination perverse qui enferment sa victime dans sa douleur. La peur et les intimidations sont telles qu'il est difficile voire parfois impossible pour elle de porter plainte ou d'en parler.

Toutefois, aujourd'hui, le délai d'attente pour obtenir une prise en charge dans l'unité de victimologie du centre départemental de dépistage et de prévention sanitaire est de deux mois.

Or une personne victime de violences conjugales, de délits ou crimes sexuels par exemple, a souvent besoin d'un long moment de maturation avant de prendre contact avec les structures compétentes. Assaillies par la honte, la culpabilité, la peur il est compliqué de parler de ce qu'il s'est passé, c'est la raison pour laquelle il est essentiel de pouvoir très vite répondre à un besoin de prise en charge au risque de perdre ce contact pour toujours et donc de laisser une personne en très grande souffrance.

De plus ce besoin a été conforté par les travaux de la mission d'information sur la santé des jeunes et jeunes adultes qui a également fait émerger un besoin important pour une prise en charge en victimologie sur le public adolescent.

Au vu des besoins et des délais d'attente, il est proposé de développer une 2^{ème} unité de victimologie au sein du CMS.

Il s'agira de proposer un accompagnement à toute personne de plus de 14 ans ayant été victime d'une infraction.

Une convention de partenariat est proposée avec l'Institut de Victimologie de Paris, qui mettra à disposition une psychologue clinicienne formée à la psychotraumatologie et donc spécialement compétente pour recevoir les personnes victimes d'une infraction.

La présente convention a pour objet de définir les conditions du soutien financier apporté par la Commune au bénéfice de l'Association « INSTITUT DE VICTIMOLOGIE » pour la mise en œuvre du projet d'ouverture d'une consultation gratuite de psychotraumatologie au sein du Centre municipal de santé situé 5 rue du docteur Pesqué à Aubervilliers.

L'Association « INSTITUT DE VICTIMOLOGIE » poursuit les objectifs suivants :

- Prise en charge thérapeutique de victimes, en particulier des femmes, orientées par les professionnels médico-sociaux d'Aubervilliers, à partir de l'âge de 14 ans ;
- Travail en réseau avec les professionnels de la Ville et du Département.

Un temps de consultation de 3h est prévu et sera complété par 2 heures de travail de réseaux par semaine. Chaque victime est reçue 45 minutes par consultation. La psychologue reçoit donc 4 personnes par vacation de 3 heures.

Comme pour les unités de victimologie déjà existantes, il s'agira d'un accueil, écoute, évaluation et orientation sur 5 à 6 rendez-vous.

Financement

Afin de soutenir financièrement l'action d'intérêt communal de l'association qui doit notamment supporter le coût d'intervention d'une psychologue, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 8500 € pour la durée de la convention.

Les locaux nécessaires à la permanence, situés au CMS seront gracieusement mis à disposition par la Commune.

Une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a d'ores et déjà accordée au projet pour un montant de 3000€ pour l'année 2012.

De plus, le Conseil Régional d'Ile de France est également sollicité, pour une subvention de 3500€ dans le cadre de son appel à projet « protection et accompagnement des publics fragiles ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers**
- **d'autoriser le Maire à la signer au nom de la Commune.**

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Centre Municipal de Santé

REF : CMS2012007

Signataire : Dr Xavier VUILLAUME

OBJET : Convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Vu le projet de convention,

Considèrent que le projet de création par l'association « Institut de Victimologie » d'une consultation de Psychotraumatologie présente un intérêt locale,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE : les termes de la convention « Consultation de Psychotraumatologie » entre l'Institut de Victimologie et La Ville d'Aubervilliers pour la Création d'une unité de victimologie au Centre Municipal de Santé d'Aubervilliers et autorise le Maire à la signer

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué